

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le 24/04/2026 SLOW

ID : 085-200054260-20260421-DEC014_2026-AU

Département de LA VENDEE
Commune d'ESSARTS-EN-BOCAGE

**DÉCISION AFFERENTE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION
RENONCIATION A ACQUERIR**

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril,

Le Maire d'ESSARTS-EN-BOCAGE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération communautaire n°320-19 prise en date du 19 décembre 2019 instaurant le droit de préemption urbain et le déléguant, en partie aux communes membres,

Vu la délibération en date du 30 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Madame le Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice du droit de préemption urbain (D.P.U.),

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée le 20/04/2026, relative à la propriété cadastrée 084 AB 465 d'une superficie totale de 510 m² pour le prix de 165 000 euros, frais d'acte en sus, située 29 avenue de la Promenade - Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) appartenant à Madame CHAGNEAU Madeleine domiciliée 19 rue de la Prée à LA RABATELIERE (85250), à Madame MARTINEAU Catherine domiciliée 1 Cami Dou Castille à VIDOUZE (65700), à Madame MARTINEAU Lucie domiciliée 5 avenue de la Promenade - Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140), à Madame MARTINEAU Virginie domiciliée 37 rue du Bedouard à FONTENAY LE COMTE (85200) et à Madame MARTINEAU Dominique domiciliée 4 square d'Elbee à YZERNAY (49360).

Considérant que l'acquisition des immeubles par la commune ne présente aucun intérêt,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de renoncer à préempter la propriété cadastrée 084 AB 465 sise 29 avenue de la Promenade Les Essarts à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140) d'une contenance totale de 510 m².

Fait à Essarts-en-Bocage, le vingt et un avril 2026

Le Maire d'Essarts-en-Bocage,



Caroline GILBERT

Certifié exécutoire par le Maire

le24/04/2026

Publié le24/04/2026

Reçu par le Représentant de l'Etat

le24/04/2026..